

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Consultation publique : Non au projet ETCHE LOG

Date :Wed, 29 Nov 2023 14:55:06 +0000 (UTC)

De :Ces Marino

Pour :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr <pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr>

Bonjour,

Je m'oppose à ce projet ETCHE LOG pour les raison suivantes :

1. Risques pour la sécurité et la santé des habitants

- Proximité des habitations et des infrastructures critiques: L'emplacement envisagé pour la zone logistique se trouve à des distances inquiétantes des zones résidentielles, d'une voie ferrée et d'établissements sensibles tels que l'EHPAD Simon Hême. Cela pose un risque direct pour la sécurité et la santé des résidents en cas d'incident ou d'accident majeur.
- Stockage de matières combustibles: La quantité importante de matières combustibles (28 395 tonnes) à proximité des habitations est une menace sérieuse en termes de sécurité et de risque d'incendie. La présence de ces matériaux à risque dans une zone aussi peuplée est hautement préoccupante.

2. Surcharge logistique et nuisances cumulatives

- Multiplication des sites logistiques: Mer est déjà saturée de sites logistiques avec une multitude d'installations existantes et des projets à venir. Cette concentration excessive engendre un cumul de nuisances (sonores, visuelles, atmosphériques) pour les habitants, affectant leur qualité de vie de manière significative.
- Impact sur la mobilité et l'environnement: L'afflux prévu de véhicules, tant légers que lourds, augmentera la congestion routière, endommageant les routes et compromettant la sécurité routière. De plus, cela contribuera à une augmentation des pollutions sonores, lumineuses et atmosphériques, dégradant l'environnement et la santé des résidents.

3. Dégradation du cadre de vie et des biens immobiliers

- Dépréciation des biens immobiliers: L'implantation d'une zone logistique à proximité immédiate des habitations risque de dévaloriser les propriétés avoisinantes, impactant négativement l'investissement des résidents dans leur logement.
- Dégradation des infrastructures: Le passage fréquent de poids lourds endommagera les routes locales, nécessitant des réparations coûteuses. Ces dommages peuvent également poser des risques pour la sécurité des usagers de la route.

4. Violation du droit à un environnement sain

Atteinte au droit à un environnement sain: L'accroissement du trafic et des nuisances dans une zone résidentielle contrevient au droit fondamental des habitants à vivre dans un environnement propre, sûr et durable, compromettant ainsi leur bien-être.

En conclusion, il me semble que l'implantation d'une zone logistique supplémentaire à Mer, d'autant plus aussi proche des habitations, présente des risques graves pour la sécurité, la santé, et le bien-être des habitants. Cette concentration excessive d'activités logistiques va à l'encontre du cadre de vie harmonieux attendu dans une commune et menace la qualité de vie des résidents.

Je vous remercie pour la prise en compte de mon avis dans le cadre de cette consultation publique.

Cécile Marino